Cinquante troisième année. - N° 224 A Jeudi 21 novembre 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 350

17 – CHARENTE-MARITIME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA ROCHELLE

Ventes et cessions

394 493 365 RCS La Rochelle.
B.B. HOLDING.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 1448265.66 EUR.
Adresse : avenue du Fief Rosé, 17140 Lagord.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion Avis est donné du projet établi par acte sous seing privé en date du 4 novembre 2019, d'une fusion entre les sociétés : - "BB HOLDING ", Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 448 265,66 € - siège social à LAGORD (17140) - Avenue du Fief Rose, 394 493 365 R.C.S. LA ROCHELLE, - "BB PARTICIPATIONS", Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 4 000 000 € - siège social à LAGORD (17140) - Avenue du Fief Rose, 453 910 580 R.C.S. LA ROCHELLE, par absorption de la première par la seconde; L'actif apporté s'établit à 6 949 584,73 €, et le passif pris en charge s'élève à 3 939 406,52 €, soit un actif net de 3 010 178,21 €. Le mali de fusion s'élève à 6 989 821,79 €. La société "BB PARTICIPATIONS", " détenant la totalité des actions de la société "BB HOLDING", il n'y a pas lieu à augmentation de capital ni à rapport d'échange. La société " BB HOLDING", sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion. Les créanciers non obligataires de l'une ou l'autre des Sociétés dont la créance est antérieure au présent avis pourront former opposition devant le Tribunal de commerce dans un délai de trente jours à compter de la dernière insertion. Deux originaux du projet de fusion ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de LA ROCHELLE, le 15 novembre 2019.